



**Arrêté portant sur la liste des candidats déclarés admis au Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé (DEES)**

Session 2022

---

Le recteur de l'académie de Dijon,  
par délégation de la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté

- Vu** le décret n°2018-733 et 734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social ;
- Vu** le décret du 08 janvier 2019 relatif au cadre des certifications professionnelles ;
- Vu** l'arrêté du 22 août 2018 au Diplôme d'État d'Éducateur spécialisé ;
- Vu** l'arrêté du 08 janvier 2019 fixant les critères associés aux niveaux de qualification du cadre national des certifications professionnelles ;
- Vu** la circulaire interministérielle DGAS/DS 4A n°2007 – 436 du 11 décembre 2007 relative aux modalités des formations préparatoires et d'obtention du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé ;
- Vu** l'arrêté du 10 mars 2020 définissant les blocs de compétences de certains diplômes du travail social et portant modifications des arrêtés du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'État d'assistant de service social, au diplôme d'État d'éducateur spécialisé, au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants, au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé et au diplôme d'État de conseiller en économie social et familiale ;
- Vu** l'arrêté du 31 juillet 2020 portant définition de mesures transitoires pour l'entrée dans des formations conduisant à un diplôme du travail social au grade de licence et modifiant l'arrêté du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'État d'assistant de service social, au diplôme d'État d'éducateur spécialisé, au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants, au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé et au diplôme d'État de conseiller en économie social et familiale ;
- Vu** l'arrêté du 5 novembre 2020 portant délégation de signature du recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, recteur de l'académie de Besançon, chancelier des universités, à la rectrice de l'académie de Dijon
- Vu** l'arrêté rectoral du 08 novembre 2021 fixant les conditions d'organisation et la date éliminatoire de retour des dossiers des candidat(e)s de la session 2022 du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé de Dijon ;
- Vu** l'arrêté rectoral du 19 janvier 2022 fixant la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves de la session 2022.
- Vu** l'arrêté rectoral du 13 juin 2022 fixant la composition du jury de diplôme d'État d'éducateur spécialisé de la session 2022 ;
- Vu** le procès-verbal de l'examen du diplôme d'État d'éducateur spécialisé du 23 juin 2022 établi par la présidente de jury.

## ARRÊTE

ARTICLE 1 : sont déclarés admis au diplôme d'État d'éducateur spécialisé, session 2021, les candidats dont les noms suivent :

BASTARD ROSSET Zoé  
BERNARD Paul  
BERRABHA Ahmed  
BERTHELOT Coraline  
BERTRAND Romane  
BILLOTTET Maudeline  
BOSSUET Samantha  
BOUDRON Océane  
BOUSTATA Naomie  
BRUILLOT Delphine  
CARRIER Mathilde  
CARROUE Cynthia  
CHAMFROY Gabriel  
CLEAUX Jérémy  
COEURDEVEY Sarah  
CORDELIER Karine  
COURONNE Claire  
DA CRUZ Mathis  
DA SILVA Anna  
DEPOLLIER Valerie  
DEVAUT Anna  
DHERMY Manon  
DUMATS Pauline  
DUMONT Léa  
DURIX Eddy  
DURVIS Anne-Claire  
FERRAJOLO Maëva  
FOLZ Chloé  
GARRIDO Marianne  
GAUTHEY Maëva  
GELIN Alexis  
GEORGIEVA Svetomira  
GONCALVES Lucie  
GRIVEAUX Maxine  
GUENON Amélie  
GUILLOT-LIOCHON Victoria  
HARMKE Zoé  
HENRY Hugo  
HENRY Inès  
ISAAC Arlène  
JANEZ Valentin  
JEANTET Cindy  
LABBE Élodie

LAVEAU Marine  
LE BRETON Coline  
LEGAY Arthur  
LESCALIER Romane  
LETIENNE Chloé  
LIMONET Fanny  
LLACER Perrine  
LOURDAULT Sophie  
MAILLY Estelle  
MARIN Virginie  
MASSARI Marina  
MATHIEU Carla  
MODOT Sabrina  
MONIN Océane  
NAUDIN Lucile  
NUTTIN Marie  
PELLETIER Camille  
REUSSARD Sandra  
RODRIGUES Mélissa  
ROULLOT Morgane  
SEGUIN Amelie  
SIARD Joana  
SNIDARO Laurie  
SUCHAUT Lucie  
VACHET-LEBOEUF Lisa

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 23/06/2022.

Le recteur  
**Pierre N'GAHANE**

